REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

COLLÈGE LA MADELEINE

logo de l'établissement

et

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement scolaire : COLLEGE PRIVE LA MADELEINE

Nom du chef d'établissement : BOISDRON DIDIER

Adresse de l'établissement : 24 RUE SAUMUROISE

Code postal : 49000 Ville : ANGERS

Téléphone : 0241797724 Fax : 0241797725

Site web : http://lamadeleine49.anjou.e-lyco.fr

e-mail : secretariat.madeleine @ orange.fr

Siret : 78611712700021 Naf : 8531ZA

Nom de l'association gestionnaire (personnalité morale) :

OGEC COLLEGE PRIVE LA MADELEINE

Nom du président : SAPOLIN JEAN-LUC

Adresse de l'association :

24 rue Saumuroise

Code postal : 49000 Ville : ANGERS

Nombre d'établissements recevant du public (ERP) : 1

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) ÉTABLISSEMENT(S) RECEVANT DU PUBLIC

Nom de l'établissement : COLLEGE PRIVE LA MADELEINE

Classement :
Type : R

Catégorie : ☐ 1ère ☒ 2ème ☐ 3ème ☐ 4ème ☐ 5ème

Effectif de l'ERP :
Personnel : 81 Public : 700 Total : 781

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et sous-sol) :

Un Ad'AP a-t-il été déposé : ☒ oui ☐ non

- Si oui :
  Nom du dépositaire de l'Ad'AP : BEZY BRUNO
  n° d'Ad'AP : 0490071530014
  date : 23/09/2015
  durée de l'Ad'AP : 3 ANS
- Si non :
  ☐ Établissement nouvellement construit
  ☐ Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014
  ☐ Arrêté préfectoral de prorogation

Prestations fournies par l'établissement :

Accessibilité du RDC du bâtiment principal et de l'accueil par une rampe
Accessibilité des autres niveaux par un ascenseur courant 2018-2019
Accessibilité du gymnase et service restauration bâtiment de plain pied
Accessibilité du bâtiment aumônerie par une rampe

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

Matériel	Localisation	Date d'intervention	Description
> rampe	bâtiment principale	existant	
> ascenseur	bâtiment principale	2018	
> rampe	aumônerie	existant	
> ligne podotactile	tous les bâtiments	existant	
> signalétique marches et contre-marches pour mal-voyants	bâtiment principal	existant	
>			
>			
>			
>			
>			

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

FORMATION DU PERSONNEL

Action de formation	Description	Effectifs formés	Date (réalisée ou programmée)
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

PIÈCES AMINISTRATIVES

Sont joints au présent registre, les documents suivants (cocher les pièces jointes disponibles en fonction de la situation de l'établissement) :

- Si l'établissement est accessible :
  - ☐ Attestation établie par un contrôleur technique ou par un architecte prévue aux articles L 111-7-4 et R 111-19-27 du CCH pour les bâtiments nouvellement construits
  - ☐ Attestation d'accessibilité prévue aux articles L 111-7-3 et R 111-19-33 du CCH, pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 pour les bâtiments existants

- Si un Ad'AP a été déposé :
  - ☑ Copie du dépôt d'Ad'AP (ou de l'attestation de l'approbation de l'Ad'AP en cas d'Ad'AP de patrimoine)
  - ☑ Calendrier de mise en accessibilité
  - ☐ Point d'étape pour les Ad'AP comportant plus d'une période
  - ☐ Attestation d'achèvement d'Ad'AP (attestation accessibilité aux personnes handicapées dite « HAND »)

- Si l'établissement n'est pas accessible et qu'aucun Ad'AP n'a été déposé :
  - ☐ Copie de l'arrêté préfectoral accordant une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP
  - ☐ Copie du dépôt d'Ad'AP lorsqu'il aura été effectué

- Dans tous les cas de figure :
  - ☑ Le diagnostic d'accessibilité
  - ☐ Les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité le cas échéant
  - ☐ La notice d'accessibilité quand elle existe (obligatoire en cas d'autorisation de travaux ou de permis de construire)
  - ☑ Un plan de masse de l'établissement scolaire quand il se compose de plusieurs ERP (facultatif mais vivement recommandé)
  - ☐ La plaquette informative de la DMA intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées »
  - ☐ Les attestations de formation du personnel (pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie)

© Fnogec 2017